

L'établissement de Louis Houde à Sainte-Croix

Benoit Desrochers

L'ancêtre Louis Houde qui compte une nombreuse descendance dans la région de Lotbinière est né à Manou au Perche, aujourd'hui Eure-et-Loir, en l'an 1617. Il a émigré au Canada fort probablement en 1647 bien que son contrat d'engagement avec le sieur Noël Juchereau des Chatelets n'ait jamais été retrouvé. Il a complété son contrat d'engagement (3 ans) puis a été très actif dans des transactions de terres achetant et revendant au gré du marché.

Sept ans après son arrivée, le 12 janvier 1655, il épouse Madeleine Boucher, née au pays, fille de Marin Boucher et Perrine Mallet. Le mariage est célébré par le père Raguenaud dans la maison de Marin Boucher à Château-Richer. Durant les premières années du mariage, Louis habite à proximité de son beau-père.

Après trois années de mariage, le couple acquiert une terre dans la paroisse de Sainte-Famille à l'île d'Orléans où il vivra de 1658 à 1682. Madeleine mettra au monde 13 enfants durant cette période.

En 1678, le fils aîné, Jean, en âge de se marier, prend pour épouse Anne Rouleau et acquiert une terre dans la paroisse de Saint-Pierre à l'Île. Louis cherche à acquérir des terres pour tous ses autres enfants mais il voit bien que ce sera bien difficile d'en trouver pour chacun d'eux. C'est sûrement ce qui amène le couple à prendre une importante et difficile décision: vendre leur terre de l'Île d'Orléans et aller s'installer dans une nouvelle seigneurie où les terres disponibles ne manqueront pas. C'est le cas de la seigneurie de Sainte-Croix concédée en 1637 à la Compagnie des Cent Associés et réservée pour les Religieuses Ursulines qui devaient venir s'établir à Québec. Dirigée par Marie de l'Incarnation, elles débarquent à Québec en 1639. Le père Jérôme Lalemant prendra possession de la concession en leur nom le 14 septembre 1647, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Louis Houde n'est pas le premier censitaire de la seigneurie de Sainte-Croix. Trois familles liées par le sang l'ont précédé. Il s'agit de Léonard Debord, époux de la veuve Denevers (Anne Hayot), de Jacques Gauthier et son épouse Élisabeth-Ursule Denevers et de Guillaume Denevers et son épouse Louise Vitard. Élisabeth-Ursule et Guillaume sont les enfants de la veuve Denevers (aujourd'hui Boisvert). Jacques Gauthier et les Denevers connaissaient bien la seigneurie de Sainte-Croix et particulièrement la Pointe Platon, située à la limite ouest de la seigneurie, parce qu'ils y pratiquaient la pêche à l'anguille depuis quelques années avec la permission des religieuses. En 1680, ils se font concéder chacun une terre sur la Pointe Platon.

Deux ans plus tard, le 13 février 1682, à Québec, devant le notaire Romain Becquet, Louis Houde obtient de ces mêmes Ursulines une concession de 9 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent par 40 de profondeur, la terre étant bornée à l'ouest par un ruisseau. Cette terre est pratiquement au centre de la seigneurie. Entre sa concession et celle des Denevers, il y a plusieurs terres non-concédées. Même situation pour la partie est de la seigneurie. Le territoire est encore très sauvage.

Il n'était pas évident pour Louis Houde de laisser la terre de l'île d'Orléans où il avait vécu les 24 dernières années et aller recommencer à neuf sur des terres non défrichées et, tout ça, à l'âge de 65 ans ! Il faut saluer le courage, la détermination et le côté visionnaire du pionnier et de son épouse.

Comme le contrat de la concession stipule que le couple doit prendre possession et occuper ladite terre dans l'année suivant l'achat (*...le concessionnaire devra y tenir feu et lieu, ou d'autres pour lui, dans un an à compter d'aujourd'hui, de bâtir, résider, travailler incessamment sans discontinuer, de faire moudre son grain au moulin de la seigneurie quand il y en aura un, de faire passer les chemins publics, etc...*), on peut penser que quelques enfants du couple, les plus avancés en âge, sont venus commencer à défricher une partie de la terre pour permettre l'installation de la famille prévue au cours de l'été. Tout était à faire : défricher suffisamment pour faire un espace pour une maison et probablement une petite étable, couper du bois pour la construction des bâtisses, construire une cabane pouvant loger la famille nombreuse, construire une grange pour les animaux et défricher suffisamment de terrain pour faire des semences pour nourrir famille et bétail.

Comment s'est passé le jour du grand déménagement? En fait, j'ai trouvé peu d'indications dans mes lectures. Ce qui est certain, de Sainte-Famille à la seigneurie de Sainte-Croix il existait une route navigable alors qu'il n'y avait pas encore de routes terrestres. Dans mes lectures, j'ai relevé que des habitants de l'époque déclaraient, dans les recensements, être « *opérateurs de barques* ». Ces embarcations servaient au transport des personnes et des marchandises qui ne pouvaient être transportées dans un simple canot. Il est donc fort plausible que le déménagement de la famille se soit fait sur une barque (ou barge) à voile et/ou à rames. Il fallait bien sûr composer avec les marées pour faciliter le déplacement. Je vous laisse imaginer les émotions de toute la progéniture laissant voisins et amis pour aller s'installer dans une nature sauvage si belle soit-elle.

Quoi qu'il en soit, un document précieux nous indique que la famille vit bien à Sainte-Croix à l'automne 1682. En effet, on retrouve la mention suivante au baptême de Guillaume Denevers, fils de Guillaume Denevers et Louise Vitard, une des trois autres familles vivant dans la seigneurie :

« Le douzième jour du Mois de Novembre de l'an mil six cent quatre vingt deux par moy pretre Missionnaire a été baptisé Guillaume fils de Guillaume De Nevers et de Louyse Vitard sa femme nay le vingt quatrième d'Octobre de la même année le parrain a été Louys Houde et la Marraine Marie Houde demeurant en la seigneurie de Ste Croix lesdits parrain et Marraine ont signé

Claude Vollant ptre Missionnaire »

Ce baptême est enregistré à Saint-Joseph-de-la-Pointe Lévy le 12 novembre 1682 par un prêtre missionnaire récollet qui se déplaçait en canot d'une paroisse à l'autre. Louys et Marie Houde sont les enfants (3^e et 6^e) de Louis et Madeleine.

J'ai indiqué précédemment dans ce texte que Jean, l'aîné de la famille, s'était marié avec Anne Rouleau puis s'était établi dans la paroisse de Saint-Pierre à l'Île d'Orléans. Il ne suivra pas la famille lors du déménagement héritant plutôt d'une partie de la terre de ses parents. Deux autres enfants, Françoise et Marie-Anne, sont décédées en bas âge et ont été enterrées sur l'Île. Donc, dix enfants âgés de quelques mois (Étienne) à 20 ans (Louis l'aîné) ont suivi les parents lors du déménagement. La famille n'était pas pour autant complétée puisqu'un autre enfant naîtra quelque temps après l'installation à Sainte-Croix: Marie-Angélique. Ce sera la dernière et on estime sa naissance à l'année 1684 mais, à ce jour, l'acte de naissance n'a jamais été retracé (comme plusieurs autres de la paroisse naissante de Sainte-Croix).

C'est dans la maison de l'ancêtre que sera célébrée la première messe par le père Jérôme Lalemant et c'est aussi là que seront posés certains actes religieux. Ainsi, le baptême de Charles Lemay, fils de Charles Lemay et Louise Houde a lieu « *...le trantième du moy de juin de l'année mil six cent quatre vingt douze...chez M. Louis Houde...* ».

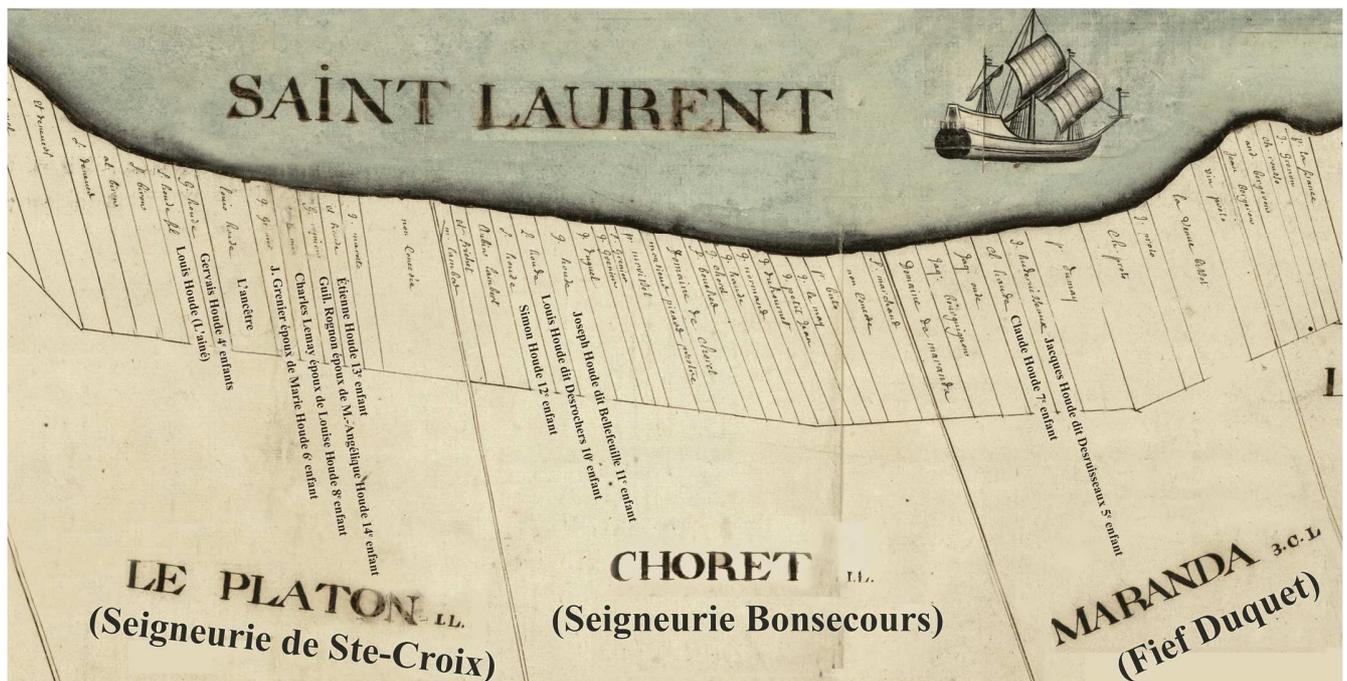
Louis Houde donnera une partie de sa terre pour la construction de la première chapelle dite de l'Enfant Jésus au bas de la falaise. Cette église érigée en 1694 sera en fonction pendant 38 ans. Un monument érigé au bas de la Côte à Mogène le 24 juin 1933 en conserve le souvenir.

Les onze enfants de Louis Houde et Madeleine Boucher installés à Sainte-Croix se marieront et auront bien des descendants qui contribueront à créer une descendance nombreuse pour la famille Houde. Déjà, au moment du déménagement, Louis l'aîné a 20 ans et son frère Gervais 18. Ce ne sera pas long avant que le père n'obtienne pour eux deux autres concessions de terres des Ursulines. Le contrat pour ces deux concessions est rédigé en juin 1685 par le notaire Gilles Rageot (Archives du Musée des Ursulines de Québec). Louis alors âgé de 23 ans fait une convention de mariage avec Marie Le May en date du 14 juin 1685. Sa sœur Marie, qui en a 16, se marie avec Isaac-Joseph Grenier le 17 octobre 1685 à Neuville. Gervais, qui a obtenu la concession de sa terre le même jour que celle de son frère Louis, se mariera en novembre 1689. Au fil des ans, les autres suivront se faisant concéder une terre juste avant ou à la suite de leur mariage.

Il existe un document précieux, une section des cartes de Gédéon de Catalogne, arpenteur officiel du gouverneur de la Nouvelle-France qui avait dressé un portrait assez fidèle des propriétaires de terres pour

les trois gouvernements de l'époque : Québec, Trois-Rivières et Montréal. Cette section appelée « *Suite du gouvernement de Québec* », faite en 1709, soit 29 ans après la première concession de la seigneurie de Sainte-Croix, nous montre les habitants installés dans la seigneurie en 1709. On y retrouve les onze enfants de Louis Houde et Madeleine Boucher, la terre étant identifiée par le nom de famille précédé de la première lettre du prénom. Pour les filles, c'est le nom de l'époux qui est indiqué.

Sur la carte, il y a un bon noyau (7 terres) où les enfants sont regroupés autour de la concession d'origine alors que les autres s'échelonnent le long du fleuve sur quelques kilomètres qui correspondent au territoire actuel de la municipalité de Sainte-Croix. On retrouve aussi quelques autres familles qui se sont ajoutées au fil des ans et qui bien sûr n'ont pas manqué de croiser leur destinée avec celle des enfants de la famille Houde. Ainsi, on retrouve en plus des Boisvert, les Lemay, Grenier, Beaudet, Rognon, Hamel, Fréchette, Bisson, Demers, Choret et Lambert.



En conclusion, on peut affirmer que le projet du patriarche s'est bien réalisé puisque chacun de ses enfants a trouvé une terre où s'établir tout en demeurant près du noyau familial.

Quand viendra le temps de la construction de la deuxième église, c'est Joseph Houde, petit-fils de l'ancêtre qui suivra l'exemple de son grand-père et donnera une partie de sa terre pour l'emplacement de cette nouvelle église (site actuel de l'hôtel de ville). Ce petit-fils avait hérité en 1713 d'une partie de la terre de son grand-père à la suite de son décès.

Puisque la troisième et la quatrième église ont été construites sur le terrain en face de l'hôtel de ville, on peut en déduire que les quatre églises de Ste-Croix ont été construites sur la concession d'origine de Louis Houde.

Comme la descendance de Louis Houde et Madeleine Boucher était nombreuse, certains des enfants ont d'abord utilisé un double patronyme qu'ils ont souvent fini par adopter. Ainsi, on retrouve des descendants qui portent le nom Houle, Desrochers, Desruisseaux et Leclerc avec plusieurs variantes d'écriture.